

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 6 mars 2017, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, Mmes Isabelle BRIOIS, Michelle DEFERT, M. Marc LECLERCQ, M. François SARA, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE, Mme Chantal THOMAS

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT,

Sont excusés : M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Michel TRUFFAUT

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Pierre LEPOETRE a été élu secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Activités périscolaires : création et renouvellement de contrats
- 2) Acquisition d'une bande de terrain (emplacement réservé)
- 3) SECODE : Taxe sur les déchets réceptionnés (2017)
- 4) Projet éolien : accord pour l'étude
- 5) Informations/questions diverses.

1) Activités périscolaires : création et renouvellement de contrats

Monsieur le Maire explique que pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire et la cantine (140 à 164 de 2016 à 2017) les effectifs communaux ont dû être renforcés.

Il précise que la commune emploie quatre titulaires, un contrat cdd et quatre contrats aidés pour accomplir l'ensemble des tâches d'encadrement, de service cantine et de nettoyage.

La plupart des postes correspondent à des temps partiels particulièrement morcelés avec des présences le matin, le midi et le soir.

Monsieur LEPOETRE souligne que la gestion des emplois du temps est complexe dans la mesure où l'on ne peut raisonnablement pas demander aux salariés de venir pour une heure puis repartir et ce, trois fois par jour.

De plus, le besoin de s'appuyer sur des personnes avec les diplômes autorisant l'animation de groupes d'enfants limite les possibilités d'embauche.

Monsieur le Maire ajoute que le recours à des contrats aidés de 20 ou 22 heures n'est pas toujours simple (peu de candidatures ou profil non adapté).

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée, qu'il s'agit de créer un poste d'agent non titulaire sur un emploi permanent pour faire suite à la fin d'un contrat aidé. Il rappelle que ce type de contrat est basé sur la loi 84-53 du 26/01/1984 article 3-3 permettant le recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent lorsque le service dépend d'une autre autorité (rythmes scolaires, tap, évolution de la fréquentation des services périscolaires).

Madame BRIOIS s'interroge sur le fait qu'un poste supplémentaire va être créé alors que le nombre d'heures des titulaires à temps non complet pourrait être augmenté.

Monsieur le Maire répond qu'en l'occurrence, il s'agit de disposer de l'effectif nécessaire durant la période du midi (cantine et Alsh). Une augmentation d'heures sur un contrat ne répond pas au besoin de la présence de neuf personnes en simultanée sur la pause méridienne pour encadrer les enfants.

Monsieur LELIEVRE demande quelles sont les quotités de travail des agents à temps non complet. Monsieur le Maire répond que les contrats sont de 27h, 28h, 32 h avec quelques contrats à 35h.

Monsieur PETIT demande pourquoi on ne privilégie pas une augmentation du temps de travail des personnes embauchées.

Monsieur le maire redonne la même explication quant au besoin de 9 personnes en même temps le midi.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

Le conseil municipal accepte à la majorité (3 abstentions P LELIEVRE, JR DECLE, F PETIT) la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 2ème classe, à temps non complet, 22 heures par semaine et décide ce qui suit :

L'agent sera recruté pour une période d'un an, du 07/04/2017 au 06/04/2018. Il sera rémunéré en fonction de son diplôme et de son expérience sur la grille indiciaire relative au grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

Monsieur le Maire propose ensuite le renouvellement du contrat de la directrice de l'accueil créé en 2016, 27 heures hebdomadaires pour la période du 1/09/2017 au 31/08/2018.

Monsieur DECLE souhaite savoir depuis combien de temps la personne tient ce poste.

Monsieur le Maire l'informe que cette personne est présente depuis 3 ans, 2 ans en contrat aidé et 1 an en contrat CDD.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat pour le poste de directeur du centre de loisirs pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018, 27 heures par semaine avec rémunération sur la grille indiciaire relative au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Monsieur LEPOETRE ajoute qu'il est nécessaire de pouvoir remplacer un agent non titulaire en cas d'indisponibilité de celui pour assurer le bon fonctionnement des services,

Il demande au Conseil municipal l'autorisation de recruter si la situation se présente.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité.

2) Acquisition d'une bande de terrain (emplacement réservé)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un emplacement réservé (n°5) sur la parcelle AD185 a été prévu sur le PLU pour la création d'un chemin piéton qui relie la rue de la chaussée et le chemin du petit bois .

La parcelle étant en cours de changement de propriétaire, le Conseil municipal doit se positionner sur son acquisition sachant que le bornage vient d'être réalisé. La surface concernée est environ 108 m² et son prix serait situé à 15 € le m², la valeur de 15 € étant celle qui a été retenue pour le terrain que la mairie vient d'acheter pour implanter le futur atelier.

Monsieur LECLERCQ précise que le terrain restera en gazon.

Monsieur DECLÉ pose la question des limites séparatives.

Monsieur LECLERCQ confirme qu'un grillage sera installé.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte le principe d'acquisition de la bande de terrain sur la parcelle AD185, d'une surface environ de 108m² avec un prix fixé au m² entre 10 et 15 euros.

3) SECODE : Taxe sur les déchets réceptionnés (2017)

Monsieur LEPOETRE rappelle que la taxe d'enfouissement des déchets est fixée à 1,5 euro la tonne enfouie et est perçue également par la commune de Boves.

Le montant de la recette attendu pour 2017 est 89 417.35 Euros (212 443.22 tonnes enfouies en 2016).

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

La taxe d'enfouissement des déchets est reconduite à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle sera perçue en 2018 sur le tonnage réceptionné en 2017.

4) Projet éolien : accord pour l'étude

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude d'implantation d'éoliennes est en cours sur le territoire de Grattepanche et qu'une étude éventuelle sur Sains avait été présentée lors des deux réunions de conseil précédentes.

Il précise que l'installation d'éoliennes sur Sains présente un revenu de 2,5 K€ par éolienne et que deux éoliennes au plus seraient envisagées sur Sains en plus des cinq prévues sur Grattepanche.

Par ailleurs, l'utilisation des voiries d'accès sur le territoire de Sains présente également un revenu qui pourrait s'élever à 12 K€/an.

Monsieur LELIEVRE demande quels terrains seraient concernés par ce projet.

Monsieur le Maire précise que c'est l'étude qui décidera du lieu d'implantation.

Monsieur PETIT demande si, après l'étude, le Conseil municipal aura le droit de décider s'il accepte ou non les implantations.

Monsieur le Maire confirme ce passage par le Conseil municipal

Madame PAPILLON signale que, de toute façon, l'installation des éoliennes sur le territoire de Grattepanche aura des effets sur Sains y compris si elles ne se situent pas sur son territoire.

Monsieur LELIEVRE demande si le refus de Sains sera un frein pour l'étude à Grattepanche

Monsieur le Maire répond que non

Madame THOMAS demande le délai avant ces implantations.

Monsieur le Maire répond qu'il se passera sans doute encore une année.

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une étude sur la faisabilité d'un tel projet.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal vote contre le lancement de cette étude.

CONTRE : I BRIOIS, F SARA, M ZOUINI, M LECLERCQ, P LELIEVRE, JR DECLÉ, F PETIT

POUR : P LEPOETRE, MB PAPILLON, M DEFERT

ABSTENTION : C THOMAS

4) Informations diverses

Monsieur DECLÉ demande ce qui est prévu sur le terrain acquis par la mairie au niveau de la rue de la Vierge Marie près de la mare où se trouve un local.

Monsieur le Maire répond qu'il n'aura plus d'emploi dès lors que le bâtiment technique sera construit. Aucun autre projet n'est prévu sur ce terrain.

Monsieur PETIT demande pourquoi la mairie de Sains ne fournira plus de carte d'identité.

Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas été retenue pour fournir ces documents qui auraient nécessité l'acquisition de matériel spécifique. Les demandes faites sur internet pourront être faites à la mairie pour les personnes qui ne seraient pas autonomes pour ça.

Monsieur LELIEVRE informe que les relevés du radar donnent que 95% des mesures sont inférieures à 70 km/h mais il constate qu'une personne passe fréquemment à 160 km/h.

Monsieur DECLE demande comment sont rémunérés les instituteurs qui font les TAP.
Monsieur le Maire répond que leur rémunération a fait l'objet d'un vote et que celle-ci est calculée sur un barème correspondant aux activités d'animation.

Madame BRIOIS signale que la simulation attentat intrusion à l'école aura lieu le 17 mars.

Monsieur SARA informe que l'aire de jeux est en cours de création. Le grand toboggan avec une pente douce sera bientôt installé avec la mise en place d'un sol de sécurité naturel adapté. La localisation a été faite suite à une réunion.

Monsieur LELIEVRE demande ce qu'il en est des bancs.

Monsieur SARA informe qu'il s'agit de récupération.

Il est rappelé que l'opération de nettoyage Som'Propre aura lieu ce samedi 18 mars à 9h.

Monsieur PETIT note qu'il n'y a jamais de compte-rendu des commissions présenté au Conseil Municipal

Monsieur PETIT fait remarquer que la diffusion des comptes rendus des réunions de conseil n'est pas à jour sur le site.

Fin du Conseil Municipal à 19h50